



COPROPRIÉTÉ

Obligations du syndic en matière de travaux énergétiques

1 jour

Présentiel

Réf. OJE-445

Horaires :

9h - 12h / 13h - 17h

Modalités et délais d'accès :

Les dates sont définies avec l'organisme exprimant le besoin. Possibilité de regrouper des stagiaires sur une même session

Prérequis :

Aucun prérequis

Moyens pédagogiques :

Enseignement théorique et cas pratique - support théorique - certificat de réussite ou attestation de suivi

Accessibilité :

Places limitées, locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Moyens d'évaluation de la formation : Mise en situation au travers d'un cas pratique - questionnaire à choix unique en fin de formation - grille d'évaluation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux des travaux de performance énergétique
- Maîtriser les principes du projet de plan pluriannuel de travaux (PPPT)
- Savoir lire et utiliser une jurisprudence pertinente
- Développer des compétences en médiation entre syndic et copropriétaire



Obligations du syndic en matière de travaux énergétiques

Programme

Jour 1 :

- ▶ 9h - 12h : Travaux d'amélioration énergétique et PPPT
 - Le projet de plan pluriannuel de travaux : délais de mise en place, contenu, obligations
 - Identification des travaux prioritaires : isolation, chauffage, ventilation
 - Intégration de ces travaux dans les budgets à moyen et long terme
 - Aides et subventions disponibles : MaPrimeRénov' Copropriété, CEE
 - Cas pratique : construction d'un mini-PPPT à partir d'un immeuble fictif

- ▶ 13h - 17h : Jurisprudence et médiation
 - Rappels de base sur la loi du 10 juillet 1965 et son décret d'application
 - Lecture de jurisprudences récentes : copropriété, charges, litiges travaux
 - Grille d'analyse des décisions : faits, solution, portée juridique, applications pratiques
 - Mise en situation : médiation entre un syndic et un copropriétaire sur un défaut d'information ou un désaccord sur travaux
 - Synthèse : postures, points de vigilance, retour d'expérience